

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

A

Absence de l'Ontario

documentation requise

Dir. 2.4 : Absence de l'Ontario – Conditions d'admissibilité

Accès à l'information

voir Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

voir aussi Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Accusations au criminel

recouvrement des paiements excédentaires à une personne accusée au criminel

Dir. 11.1 : Recouvrement des paiements excédentaires

Dir. 12.1 : Répression des fraudes

Admissibilité

en tant que personne handicapée

Dir. 1.3 : Réintégration rapide

Dir. 1.4 : Date de prise d'effet de l'admissibilité

Adultes à charge

exigences de participation

Dir. 2.8 : Exigences de participation des adultes à charge non handicapés

Adultes à charge

comme membres du groupe de prestataires

Dir. 2.1 : Admissibilité des adultes à charge : Définition

Affidavits

définition

Dir. 3.2 : Déclarations solennelles

Agente ou agent de révision de l'admissibilité

voir Révision de l'admissibilité

Aide provisoire

calcul d'un paiement excédentaire

Dir. 13.3 : Recouvrement de l'aide provisoire – Calcul d'un paiement excédentaire suite au versement d'une aide provisoire

Aides auditives

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

admissibilité et prise en charge
Dir. 9.11 : Aides auditives

Aliments

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu
Dir. 5.15 : Aliments – Aliments ou entretien

Allocation nutritionnelle en période de grossesse

Non soumise au plafonnement à 250 \$
Dir. 6.5 : Allocation nutritionnelle en période de grossesse

Allocation pour besoins personnels

calcul de l'allocation pour besoins personnels payable aux bénéficiaires qui
résident dans un établissement

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un
établissement

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui
résident temporairement dans un hôpital, un établissement
psychiatrique ou un établissement de traitement ou de
réadaptation pour toxicomanes

Allocation pour les personnes qui résident dans le Nord de la province

calcul de l'allocation de logement
Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement – Autorisation
législative

Anciens bénéficiaires des prestations familiales

repris aux mêmes conditions comme bénéficiaires du POSPH

Dir. 1.1 : Demandes

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

Dir. 1.3 : Réintégration rapide

Dir. 1.4 : Date de prise d'effet de l'admissibilité

Appareils et accessoires fonctionnels

dépenses se rapportant à l'achat d'articles ou de services liés au handicap,
définition

Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap

ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Dir. 9.6 : Appareils et accessoires fonctionnels - Programme d'appareils
et accessoires fonctionnels (PAAF) du ministère de la Santé et
des Soins de longue durée – contributions maximales
uniformes; formule de financement

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

personnes résidant dans un établissement de traitement des maladies
chroniques

Dir. 8.3 : Articles et services spéciaux pour les personnes résidant dans
un établissement de traitement des maladies chroniques

Dir. 9.11 : Aides auditives

Appels

appels soumis au processus de révision interne

Dir. 13.1 : Avis de décision et processus de révision interne

Dir. 13.2 : Appels

Articles et services liés au handicap

cadeaux ou paiements volontaires comme revenu exempté

Dir. 5.8 : Cadeaux et paiements volontaires

Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap

définition

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

exemptions du revenu et de l'avoir

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Assurance-vie

voir Polices d'assurance-vie

Auteur d'une demande

trousse de documents et de formules à remplir en vue d'une détermination de
l'admissibilité d'une personne handicapée

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

Automobile

voir Véhicule automobile

voir aussi Transformation

Autonomie financière

autonomie financière des adultes à charge membres d'un groupe de prestataires

Dir. 2.1 : Admissibilité des adultes à charge – Détermination de
l'admissibilité d'une personne adulte à charge; « Autonomie
financière » : définition

Aveugles

voir Loi sur les droits des aveugles

Avis d'appel

disponibilité des formules à utiliser

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 13.2 : Appels – Présentation d'un appel

Avis de décision

mention obligatoire du droit d'en appeler par la suite devant le Tribunal de l'aide sociale

Dir. 13.1 : Appels – Avis de décision et processus de révision interne

Avis de suspension, d'annulation ou de refus du soutien du revenu

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements – Suspension du soutien du revenu

Dir. 13.1 : Avis de décision et processus de révision interne

Avoir

articles et services liés au handicap

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Dir. 4.5 : Véhicules automobiles

Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap

biens immeubles comme avoir exempté

Dir. 4.2 : Biens immeubles

Dir. 4.4 : Transfert d'un avoir pour contrepartie insuffisante

éléments d'actif d'entreprise

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Outils du métier; éléments d'actif d'entreprise; argent en dépôt dans un compte d'affaires

paiements excédentaires pour cause de dépassement du plafond prescrit de l'avoir

Dir. 11.2 : Paiement excédentaire par suite d'un excédent de l'avoir

plafonds prescrits

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir – Plafonds prescrits

B

Base de données sur la fraude dans le système de l'aide sociale

enregistrement et suivi des cas de fraude

Dir. 12.1 : Répression des fraudes - Application de la directive; responsabilités après renvoi du dossier à la police

Besoins essentiels

calcul du montant payable

Dir. 6.1 : Montant payable à l'égard des besoins essentiels

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Dir. 6.3 : Couvert et gîte

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 6.4 : Allocation pour régime spécial

Besoins matériels

calcul des besoins matériels

Dir. 6.1 : Montant payable à l'égard des besoins essentiels

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Dir. 6.3 : Couvert et gîte

Dir. 6.4 : Allocation pour régime spécial

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui résident temporairement dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un établissement de traitement ou de réadaptation pour toxicomanes

Dir. 8.5 : Besoins matériels des personnes qui résident dans une maison de transition

Bien-être et santé

dépenses approuvées liées au handicap

Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap - Articles et services approuvés liés au handicap

Biens de première nécessité

exemptés de l'avoir

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Biens immeubles

exemptés et non exemptés

Dir. 4.2 : Biens immeubles

Bois de chauffage

calcul du coût

Dir. 9.3 : Coût du chauffage

Bourses

voir Prêts étudiants, bourses et autres fonds pour la poursuite des études

C

Cadeaux et paiements volontaires

comme revenu exempté

Dir. 5.8 : Cadeaux et paiements volontaires

Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Carte d'assurance-médicaments

Dir. 9.8 : Prestations pour médicaments

Carte relative aux soins dentaires

voir Soins dentaires

Cession

revenu rétroactif

Dir. 5.2 : Cession d'un revenu rétroactif

Chambreur

voir Couvert et gîte

Chauffage, coût du

paiement séparé des autres coûts du logement

Dir. 9.3 : Coût du chauffage

Chien d'aveugle

prestation additionnelle pour chien d'aveugle

Dir. 9.9 : Prestation pour chien d'aveugle

Citoyenneté canadienne, exigences en matière de
définition des exigences

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par
une mesure de renvoi – Annexe A

Code criminel du Canada

enquête, poursuite et restitution

Dir. 12.1 : Répression des fraudes – Évaluation et enquête concernant les
allégations de fraude; responsabilités après renvoi du dossier à
la police; ordonnance de restitution

Cohabitation

définition

Dir. 2.3 : Admissibilité des conjoints, conjointes et partenaires de même
sexe – Détermination de l'existence d'une relation de conjoints
ou de partenaires de même sexe

Colocation

voir Cohabitation

Commissaires aux affidavits

voir Loi sur les commissaires aux affidavits

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
indemnités pour la douleur et les souffrances

Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires

Condominiums

dépenses communes incluses

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Conflits de travail

calcul du soutien du revenu payable durant un conflit de travail

Dir. 2.7 : Personnes engagées dans un conflit de travail

Conjoint

voir Relation de conjoints

Coopératives de logement

calcul de l'allocation de logement

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Dir. 9.5 : Services publics – Logement partagé

Cour divisionnaire

appels interjetés devant la Cour divisionnaire

Dir. 13.2 : Appels – Appels à la Cour supérieure de justice, Cour
divisionnaire

Couvert et gîte

calcul du soutien du revenu

Dir. 6.3 : Couvert et gîte

calcul de l'allocation de logement

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Créance hypothécaire

traitement des remboursements comme revenu

Dir. 5.12 : Créance hypothécaire

D

Date de naissance

documentation requise

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des
renseignements

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Date de prise d'effet de l'admissibilité
versement du soutien du revenu

Dir. 1.4 : Date de prise d'effet de l'admissibilité

Décès d'une personne bénéficiaire du POSPH
dernier versement du soutien du revenu

Dir. 7.2 : Décès d'une personne bénéficiaire du POSPH

Décisions sur l'admissibilité

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

Déclarations solennelles

faire ou recevoir une déclaration solennelle

Dir. 3.2 : Déclarations solennelles

Déficiences

voir Personne handicapée

voir aussi Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Demandes

Dir. 1.1 : Demandes – Détermination de l'admissibilité financière; accueil des demandes au bureau du POSPH ou aux bureaux du programme Ontario au travail; retrait volontaire d'une demande

Détermination de la situation professionnelle

en ce qui concerne les personnes qui font un travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Application de la directive

Dettes hypothécaires

voir Hypothèque

Dettes supérieures à 500 \$

documentation requise

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements

Diabétiques

voir Fournitures pour personnes diabétiques

Diminution du loyer

calcul de l'allocation de logement

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Différends entre locateurs et locataires

acquittement du loyer en cas de différends entre locateurs et locataires

Dir. 10.1 : Versement direct – Critères de mise en œuvre du versement direct; différends entre le locateur et le locataire

Documentation

requis lors du dépôt d'une demande et de sa mise à jour

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements – Admissibilité continue

Douleurs et souffrances

Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires

Dons

comme revenu et avoir exemptés

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

Droit de la famille

voir Loi sur le droit de la famille

E

Eau et égouts

calcul du coût du logement

Dir. 9.5 : Services publics – Eau et égouts

École

voir Fréquentation scolaire

voir aussi Loi sur l'éducation

Éducation et formation

dépenses approuvées liées au handicap

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu – Revenu exempté

Éducation postsecondaire

aide financière reçue

Dir. 5.11 : Éducation postsecondaire

Emploi, dépenses ou frais

voir Frais liés à l'emploi qui sont attribuables au handicap

Emploi et formation

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

dépenses admissibles

- Dir. 9.1 : Prestation d'aide au commencement de l'emploi et à la formation (PACE) et prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance

Employé ou employée
définition

- Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Application de la directive

Enfants

régime de soins dentaires pour enfants

- Dir. 9.7 : Prestations pour soins dentaires

prestations

- Dir. 9.20 : Prestation transitoire pour enfants

Enfants à charge

- Dir. 2.2 : Admissibilité des enfants à charge – Revenu et avoir des enfants à charge; exigences de fréquentation scolaire pour l'inclusion dans le groupe de prestataires
- Dir. 9.20 : Prestation transitoire pour enfants

Entente appelée « Grandview Agreement »

indemnité comme avoir exempté

- Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir – Montants reçus d'un gouvernement à titre d'indemnité spéciale

montants reçus aux termes de l'entente

- Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires
- Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu - Entente appelée « Helpline Reconciliation Model Agreement » et entente appelée « Grandview Agreement »

Entente appelée « Helpline Agreement »

indemnité comme avoir exempté

- Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir – Montants reçus d'un gouvernement à titre d'indemnité spéciale

montants reçus aux termes de l'entente

- Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires

intérêts gagnés et dividendes réalisés traités comme un revenu

- Dir. :5.1 : Définition et traitement du revenu – Entente appelée « Helpline Reconciliation Model Agreement » et entente appelée « Grandview Agreement »

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Entrepreneur dépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant

Entreprise, éléments d'actif et dépenses

entreprise agricole

Dir. 5.7 : Revenu agricole – Dépenses agricoles autorisées; dépenses agricoles non autorisées

services de garde d'enfants en résidence privée/gardiennage d'enfants occasionnel

Dir. 5.6 : Services de garde d'enfants en résidence privée

travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Outils du métier; éléments d'actif d'entreprise; dépenses d'entreprise approuvées et non approuvées

Établissements de bienfaisance

allocations de déplacement et de transport pour les pensionnaires

Dir. 8.4 : Allocations de déplacement et de transport pour les bénéficiaires résidant dans un établissement de bienfaisance

calcul de l'allocation pour besoins personnels payable aux bénéficiaires qui résident dans un établissement

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement

Établissements de soins de longue durée

calcul de l'allocation pour besoins personnels payable aux bénéficiaires qui résident dans un établissement

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui résident temporairement dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un établissement de traitement ou de réadaptation pour toxicomanes

Établissement de traitement des maladies chroniques

prestations destinées aux personnes résidant dans un établissement de traitement des maladies chroniques

Dir. 8.3 : Articles et services spéciaux pour les personnes résidant dans un établissement de traitement des maladies chroniques

Établissement résidentiel

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

approuvé aux fins de la prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité

Dir. 9.2 : Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité – Coûts permis

Exemption de base
définition

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

Exigences de participation
définition

Dir. 2.8 : Exigences de participation des adultes à charge non handicapés

Expulsés

voir Personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi

F

Faillite

recouvrement d'un paiement excédentaire en cas de faillite

Dir. 11.1 : Recouvrement des paiements excédentaires – Recouvrement des paiements excédentaires lorsque la personne bénéficiaire ou anciennement bénéficiaire déclare faillite

Ferme

voir Entreprise agricole

Fiduciaire

nomination d'un fiduciaire

Dir. 10.2 : Fiduciaires – Nomination d'un fiduciaire

Fiducies

fonds détenus en fiducie

Dir. 4.7 : Fonds en fiducie

Formation

voir Programme de formation

Formules

admissibilité sur le plan médical (formules servant à l'établir)

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

- Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées assurance-vie – Formule « Renseignements sur la police d'assurance-vie »
- Dir. 4.8 : Polices d'assurance-vie
- cession d'un revenu rétroactif
 - Dir. 5.2 : Cession d'un revenu rétroactif
- demande de soutien du revenu
 - Dir. 1.1 : Demandes
- frais de garde d'enfants, reçus de
 - Dir. 5.5 : Déductions pour frais de garde d'enfants
- mise à jour des renseignements, rapports de
 - Dir. 3.1 : Exigences générales en matière de vérification des renseignements
- paiements excédentaires : formules, lettres et rapports
 - Dir. 11.1 : Recouvrement des paiements excédentaires
- régime alimentaire spécial
 - Dir. 6.4 : Allocation pour régime spécial
- retrait d'une demande complète
 - Dir. 1.1 : Demande
- revenu d'emploi/d'indemnités de formation, rapport de
 - Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements
- travail indépendant
 - Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Tenue de la comptabilité, formules prescrites, rapport annuel
- Fournitures pour personnes diabétiques
 - Dir. 9.12 : Prestations obligatoires pour les nécessités spéciales – Fournitures pour personnes diabétiques
- Foyers de soins spéciaux
 - voir Loi sur les foyers de soins spéciaux*
- Foyers pour personnes âgées
 - voir Loi sur les foyers pour personnes âgées et les maisons de repos*
- Frais de garde d'enfants
 - prestation additionnelle pour couvrir les frais de garde d'enfants
 - Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation
 - Dir. 5.5 : Déductions pour frais de garde d'enfants

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 9.1 : Prestation d'aide au commencement de l'emploi et à la formation (PACE) et prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance

Frais liés à l'emploi qui sont attribuables au handicap
définition

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

Dir. 9.18 : Prestation liée à l'emploi

Fraude

évaluation et enquête concernant les allégations de fraude;

Dir. 12.1 : Répression des fraudes - Évaluation et enquête concernant les allégations de fraude; unité centrale de répression des fraudes; *Loi sur les infractions provinciales*; mandats de perquisition

non admissibilité à la réintégration rapide

Dir. 1.3 : Réintégration rapide

Dir. 11.1 : Recouvrement des paiements excédentaires

Fréquentation scolaire

documentation requise

Dir. 3.1 : Exigences générales en matière de vérification des renseignements – Preuve de fréquentation scolaire

G

Gains

exigences en matière de rapport mensuel, rapport de revenus
d'emploi/d'indemnités de formation

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

Garde partagée d'un enfant

conditions d'inclusion d'un enfant à charge parmi le groupe de prestataires

Dir. 2.2 : Admissibilité des enfants à charge – Définition applicable pour « enfants à charge »; parents ayant la garde partagée d'un enfant

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Gardiennage d'enfants

dépenses admissibles

Dir. 5.6 : Services de garde d'enfants en résidence privée – Traitement
du revenu des services de garde d'enfants en résidence privée;
autres dépenses approuvées

voir aussi Services de garde d'enfants en résidence privée

Gîte et repas

voir Couvert et gîte

Grandview

voir Entente appelée « Grandview Agreement »

Grèves et lock-outs

calcul du soutien du revenu payable durant un conflit de travail

Dir. 2.7 : Personnes engagées dans un conflit de travail

Grossesse

voir Allocation nutritionnelle en période de grossesse

Groupe de prestataires

membres du groupe de prestataires

Dir. 2.1 : Admissibilité des adultes à charge

Dir. 2.2 : Admissibilité des enfants à charge

Dir. 2.3 : Admissibilité des conjoints, conjointes ou partenaires de même
sexe

H

Handicap

voir Personne handicapée

Hébergement et repas

voir Couvert et gîte

Helpline Agreement

voir Entente appelée « Helpline Agreement »

Hôpital de réadaptation

besoins matériels

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui
résident temporairement dans un hôpital, un établissement

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

psychiatrique ou un établissement de traitement ou de
réadaptation pour toxicomanes

Hôpital pour convalescents

prestations pour les bénéficiaires résidant dans un hôpital pour convalescents

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui
résident temporairement dans un hôpital, un établissement
psychiatrique ou un établissement de traitement ou de
réadaptation pour toxicomanes

Hôpitaux

prestations pour les bénéficiaires hospitalisés

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui
résident temporairement dans un hôpital, un établissement
psychiatrique ou un établissement de traitement ou de
réadaptation pour toxicomanes

Hypothèque

montants à recevoir aux termes d'une hypothèque exemptés comme avoir

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

voir aussi Créance hypothécaire

I

Immigrants

réfugiés au sens de la Convention

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par
une mesure de renvoi – Réfugiés au sens de la Convention,
Annexe A

Immigrants parrainés dans la catégorie « regroupement familial »

documentation requise

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par
une mesure de renvoi – Personnes parrainées dans la
catégorie « Regroupement familial »

Immigration

voir Loi sur l'immigration (Canada)

Indemnités d'assurance reçues suite à un accident automobile

traitement comme revenu

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu - Indemnités d'assurance
reçues suite à un accident automobile

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Indemnités pour la douleur et les souffrances

comme revenu et avoir exemptés

Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires – Application de la directive

intérêts gagnés et dividendes réalisés traités comme un revenu

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

Infractions provinciales

voir Loi sur les infractions provinciales

Incarcération

non admissibilité durant une période d'incarcération

Dir. 2.6 : Incarcération

L

Lait maternisé

Régimes alimentaires spéciaux

Dir. 6.4 : Allocation pour régime spécial – Laits maternisés

Livrets ou relevés bancaires

comme documentation exigée

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des
renseignements

Locataires ou propriétaires

calcul du soutien du revenu

Dir. 6.1 : Montant payable à l'égard des besoins essentiels

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

voir aussi Différends entre locateurs et locataires

voir aussi Couvert et gîte

Logement

documentation requise

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des
renseignements

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Dir. 6.3 : Couvert et gîte

voir aussi Transformation

Logement à but non lucratif

calcul de l'allocation de logement

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement – Coopératives de logement; condominiums

Logement partagé

voir Partage du logement

Loi de 1995 sur les relations de travail

entrepreneur dépendant selon la définition de la *Loi de 1995 sur les relations de travail*

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant

travailleur indépendant au sens de la *Loi de 1995 sur les relations de travail*

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

collecte, utilisation et divulgation de renseignements

Dir. 12.2 : Pouvoir de communiquer des renseignements

droits des bénéficiaires en matière d'accès à l'information

Dir. 13.1 : Avis de décision et processus de révision interne

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

collecte de renseignements

Dir. 12.2 : Pouvoir de communiquer des renseignements – Normes

Loi sur le droit de la famille

aliments destinés à des adultes ou des enfants

Dir. 5.15 : Aliments – Autorisation législative; détermination de l'obligation légale de fournir des aliments

montants reçus à titre de dommages-intérêts en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* pour compenser la perte de conseils, de soins et de compagnie

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

Loi sur l'éducation

exigences en matière de fréquentation scolaire

Dir. 2.1 : Admissibilité des adultes à charge – Détermination de l'admissibilité d'une personne adulte à charge

Dir. 2.2 : Admissibilité des enfants à charge - Exigences en matière de fréquentation scolaire comme membre du groupe de prestataires

Loi sur les commissaires aux affidavits

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

marche à suivre pour recueillir un affidavit

Dir. 3.2 : Déclarations solennelles – Norme

Loi sur les droits des aveugles

prestation pour chien d'aveugle prévue par la loi

Dir. 9.9 : Prestation pour chien d'aveugle

Loi sur les foyers de soins spéciaux

prestations pour les bénéficiaires qui résident dans un foyer de soins spéciaux

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement

Loi sur les foyers pour personnes âgées et les maisons de repos

montants quotidiens et mensuels payables aux personnes qui résident dans un foyer pour personnes âgées ou dans une maison de repos

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement

Loi sur les infractions provinciales

déclaration de culpabilité pour fraude aux termes de la loi

Dir. 12.1 : Répression des fraudes

Loi sur les maisons de soins infirmiers

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui résident temporairement dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un établissement de traitement ou de réadaptation pour toxicomanes

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

non admissibilité de certains enfants

Dir. 2.2 : Admissibilité des enfants à charge – Pupille de la société d'aide à l'enfance ou de la Couronne et enfant temporairement confié aux soins d'une SAE

subvention en vue d'une adoption comme revenu exempté

Dir. 5.13 : Subvention en vue d'une adoption

Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

calcul de l'allocation pour besoins personnels

Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement – Établissements où une allocation pour besoins personnels et un montant pour personne en établissement sont

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

payables et qui nécessitent une décision concernant
l'admissibilité

Loi sur l'immigration (Canada)

nouvelle documentation requise concernant le statut d'une personne au Canada

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par
une mesure de renvoi

Loyer

voir Diminution du loyer

M

Maison de soins infirmiers

voir *Loi sur les maisons de soins infirmiers*

Maison de transition

résidence dans une maison de transition

Dir. 8.5 : Besoins matériels des personnes qui résident dans une maison
de transition

Médicaments

voir Carte d'assurance-médicaments

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

appareils et accessoires fonctionnels

Dir. 9.6 : Appareils et accessoires fonctionnels

demandes de prestations pour la vue

Dir. 9.14 : Prestations pour soins de la vue

financement des aides auditives

Dir. 9.11 : Aides auditives – Application de la directive

régime de soins dentaires administré conjointement par le ministère des Services
sociaux et communautaires et par le ministère de la Santé et des Soins de
longue durée

Dir. 9.7 : Prestations pour soins dentaires – Régimes de soins dentaires
du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Ministère des Services sociaux et communautaires

requête en vue de l'obtention d'une ordonnance alimentaire

Dir. 5.15 : Aliments

Mises à jour des renseignements sur les clients

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements – Exigences en matière de rapport mensuel : gains et changements de situation

Mobilité

Dir. 9.13 : Piles et réparations des appareils et accessoires d'aide à la mobilité

Montants reçus à titre d'indemnité pour la douleur et les souffrances
comme avoir exempté

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir - Montants reçus à titre d'indemnité pour la douleur et les souffrances et les dépenses connexes

Dir: 4.6 : Indemnités compensatoires

voir aussi Montants reçus à titre d'indemnité pour la douleur et les souffrances

N

Nécessités spéciales

voir Prestations obligatoires pour nécessités spéciales

voir aussi Biens de première nécessité

Non admissibilité

personnes reconnues coupables de fraude de l'aide sociale

Nord

voir Allocation pour personnes qui résident dans le Nord de la Province

Numéro d'assurance sociale

exigé à titre de vérification

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements

Numéro de carte Santé

exigé à titre de vérification

Dir. 1.1 : Demandes

Dir. 3.1 : Exigences générales en matière de vérification des renseignements

O

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Ontario au travail (OT)

demandes de soutien du revenu présentées par l'intermédiaire d'un bureau du programme OT

Dir. 1.1 : Demandes

Dir. 1.4 : Date de prise d'effet de l'admissibilité

Ontario Dental Association

numéros de téléphones pour obtenir des renseignements

Dir. 9.7 : Prestations pour soins dentaires

Ordonnance alimentaire

requête en vue de l'obtention d'une ordonnance alimentaire

Dir. 5.15 : Aliments – Ordonnance alimentaire; requête à l'initiative d'une personne qui demande ou qui reçoit le soutien du revenu

Outils du métier

comme avoir exempté

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir – Outils du métier

utilisés dans le cadre d'un travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Outils du métier; éléments d'actif d'entreprise

P

Paiements et pensions de source gouvernementale

revenu rétroactif

Dir. 5.2 : Cession d'un revenu rétroactif – Marche à suivre pour obtenir une cession

inclusion dans le revenu

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu – Paiements de source gouvernementale

Paiements excédentaires

dus à une erreur administrative

Dir. 11.1 : Recouvrement des paiements excédentaires – Erreurs administratives

excédent de l'avoir et faillite

Dir. 11.2 : Paiements excédentaires par suite d'un excédent de l'avoir

touchés par les conjointes, conjoints ou partenaires de même sexe

Dir. 11.3 : Paiement excédentaire versé à la conjointe ou au conjoint ou au partenaire de même sexe

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

transférabilité

Dir. 11.4 : Transfert des paiements excédentaires

Partage du logement

calcul de l'allocation de logement

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Dir. 9.5 : Services publics – Logement partagé

voir aussi Logement

Pensions gouvernementales

voir Paiements et pensions de source gouvernementale

Permis de résident temporaire

(anciennement « permis ministériel »)

définition

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par une mesure de renvoi – Annexe A
(anciennement « permis ministériel »)

définition

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par
une mesure de renvoi – Annexe A

Permis ministériel

définition

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par
une mesure de renvoi – Annexe A

Personne handicapée

définition

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

Personne ne vivant pas seule

recouvrement d'un paiement excédentaire

Dir. 11.1 : Recouvrement des paiements excédentaires

Personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi

définition

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par
une mesure de renvoi – Annexe A; confirmation du statut d'une
personne au Canada

Personnes résidant dans un établissement psychiatrique

besoins matériels

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 8.2 : Besoins matériels des bénéficiaires/personnes à charge qui résident temporairement dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un établissement de traitement ou de réadaptation pour toxicomanes

Polices d'assurance-vie

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Dir. 4.8 : Polices d'assurance-vie – Rentes, rentes différées et fonds distincts

Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap

Premières nations

exemptions en matière de revenu

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu – Revenu exempté

fonds octroyés par AINC aux membres d'une Première nation qui font des études postsecondaires

Dir. 5.11 : Éducation postsecondaire

politique en matière de réparations

Dir. 9.4 : Réparations domiciliaires – Personnes habitant dans une collectivité des Premières nations

Prestation additionnelle pour chien d'aveugle

Dir. 9.9 : Prestation pour chien d'aveugle

Prestation discrétionnaire

mesures peu coûteuses de conservation de l'énergie

Dir. 9.16 : Prestation discrétionnaire relative à des mesures peu coûteuses de conservation de l'énergie

Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité

Dir. 9.2 : Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité

Prestations

critères d'admissibilité

Dir. 9.1 : Prestation d'aide au commencement de l'emploi et à la formation (PACE) et prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance

Dir. 9.2 : Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité

Dir. 9.3 : Coût du chauffage

Dir. 9.4 : Réparations domiciliaires

Dir. 9.5 : Services publics

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

- Dir. 9.6 : Appareils et accessoires fonctionnels
- Dir. 9.7 : Prestations pour soins dentaires
- Dir. 9.8 : Prestations pour médicaments
- Dir. 9.9 : Prestation pour chien d’aveugle
- Dir. 9.10 : Prestations pour services de santé complémentaires
- Dir. 9.11 : Aides auditives
- Dir. 9.12 : Prestations obligatoires pour les nécessités spéciales
- Dir. 9.13 : Piles et réparations des appareils et accessoires d’aide à la mobilité
- Dir. 9.14 : Prestations pour soins de la vue
- Dir. 9.16 : Prestation discrétionnaire relative à des mesures peu coûteuses de conservation de l’énergie
- Dir. 9.17 : Prestation de transition à l’emploi
- Dir. 9.18 : Prestation liée à l’emploi
- Dir. 9.19 : Prestation de santé transitoire

Prestations en établissement

- Dir. 8.1 : Besoins matériels des bénéficiaires qui résident dans un établissement

Prestations familiales

rétablissement rapide des versements du soutien du revenu aux bénéficiaires de prestations familiales

- Dir. 1.3 : Réintégration rapide

Prestations obligatoires pour les nécessités spéciales

- Dir. 9.12 : Prestations obligatoires pour les nécessités spéciales

Prestations pour services de santé complémentaires

admissibilité aux prestations et calcul de celles-ci

- Dir. 9.10 : Prestations pour services de santé complémentaires

Prestations pour soins dentaires

admissibilité et services

- Dir. 9.7 : Prestations pour soins dentaires

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Prestations pour soins de santé

Dir. 9.10 : Prestations pour services de santé complémentaires

voir aussi Appareils et accessoires fonctionnels; prestations pour soins dentaires; chien d'aveugle; carte d'assurance-médicaments; prestations pour services de santé complémentaires; prestations obligatoires pour les nécessités spéciales; prestations pour soins de la vue.

Prestations pour soins de la vue

admissibilité et prestations disponibles

Dir. 9.14 : Prestations pour soins de la vue - Application de la directive; prestations pouvant être autorisées pour les soins de la vue; circonstances spéciales

Prestation transitoire pour enfants

calcul et recouvrement de la Prestation transitoire pour enfants

Dir. 9.20 : Prestation transitoire pour enfants

Prêts

sur une police d'assurance-vie

Dir. 4.8 : Polices d'assurance-vie – Prêts consentis sur la valeur de rachat d'une police d'assurance-vie

Dir. 5.10 : Prêts

Voir aussi Prêts d'entreprise et Prêts étudiants

Prêts d'entreprise

déductibles comme dépense

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Prêts d'entreprise

Dir. 5.10 : Prêts - Prêts d'entreprise

Prêts étudiants, bourses et autres fonds pour la poursuite des études

exemptés de l'avoir

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Dir. 5.11 : Éducation postsecondaire

Programme de formation

dépenses autorisées et prestations

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

Dir. 9.1 : Prestation d'aide au commencement de l'emploi et à la formation (PACE) et prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance

Programme ontarien de secours aux sinistrés (POSS)

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

paiements exemptés comme revenu et comme avoir

Dir. 9.4 : Réparations domiciliaires

Programme provincial-territorial d'aide

indemnités exemptées de l'avoir

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir – Avoirs exemptés

indemnités reçues en vertu du programme

Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires

intérêts gagnés et dividendes réalisés à partir d'une indemnité traités comme un
revenu

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

Propriétaires

voir Locataires ou propriétaires

Protection de la vie privée

voir Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

*voir aussi Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie
privée*

Psychiatrie

voir Personnes résidant dans un établissement psychiatrique

R

Rapport annuel

concernant une police d'assurance-vie exemptée

Dir. 4.8 : Polices d'assurance-vie

concernant le revenu d'un travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant

Rapport de revenus d'emploi/d'indemnités de formation

compte-rendu des gains

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des
renseignements

Rapport sur les activités de la vie quotidienne

trousse de documents et de formules à remplir en vue d'une détermination de
l'admissibilité d'une personne handicapée

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Rapport sur l'état de santé et rapport sur les activités de la vie quotidienne
Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

Rapports de mise à jour des renseignements
Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements – Exigences en matière de rapport mensuel : gains et changements de situation

Rapports médicaux
paiements en échange des rapports médicaux
Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

Réadaptation
voir Hôpital de réadaptation

Réfugiés
définition
Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par une mesure de renvoi

Réfugiés au sens de la Convention
définition
Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par une mesure de renvoi

Régime d'aide extraordinaire (Canada)
montants reçus exemptés comme avoir
Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir - Montants reçus d'un gouvernement à titre d'indemnité spéciale

indemnités découlant du Régime d'aide extraordinaire
Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires
Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu – Régime d'aide extraordinaire

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)
admissibilité des personnes handicapées
Dir. 5.11 : Éducation postsecondaire – Traitement des paiements par Affaires indiennes et du Nord Canada pour des études postsecondaires; traitement des prêts du RAFEO pour des études à temps partiel

Régime de pensions du Canada (RPC)
cession de prestations

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES – SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 1.4 : Date de prise d'effet de l'admissibilité

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

bénéficiaires exemptés du processus de décision sur l'admissibilité des
personnes handicapées

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées –
Exemption du processus de décision sur l'admissibilité des
personnes handicapées

Dir. 1.3 : Réintégration rapide - Catégorie prescrite

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

exempté de l'avoir (fonds immobilisés)

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

montants exemptés comme revenu et comme avoir

Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

Réintégration rapide

demandes de soutien du revenu

Dir. 1.3 : Réintégration rapide

Relation de conjoints

Dir. 2.3 : Admissibilité des conjoints, conjointes

Relations de travail

voir *Loi de 1995 sur les relations de travail*

Rénovations

dépenses approuvées liées au handicap

Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap - Articles et services
approuvés liés au handicap

Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) ou du Programme
d'adaptation des habitations et des véhicules

Dir. 5.10 : Prêts

Rentes

traitement

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

Réparations domiciliaires

prestation additionnelle pour réparations domiciliaires

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 9.4 : Réparations domiciliaires – Autres sources de financement des réparations domiciliaires; réparations domiciliaires exclues

Retenues obligatoires

définition

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

Revenu

cession d'un revenu rétroactif

Dir. 4.4 : Transfert d'un avoir pour contrepartie insuffisante

Dir. 5.2 : Cession d'un revenu rétroactif

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi ou de formation

efforts obligatoires pour réaliser tout revenu disponible

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu – Revenu tiré de la vente d'un avoir

indemnités pour la douleur et les souffrances comme revenu exempté

Dir. 4.6 : Indemnités compensatoires - Application de la directive

paiements reçus en vertu d'une créance hypothécaire

Dir. 5.12 : Créance hypothécaire

revenu agricole exempté

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu – Paiements d'une société d'aide à l'enfance à une famille d'accueil; paiements et pensions de source gouvernementale

Dir. 5.7 : Revenu agricole

subvention en vue d'une adoption exemptée du revenu

Dir. 5.13 : Subvention en vue d'une adoption

voir aussi Gains

Revenu agricole

dépenses approuvées

Dir. 5.7 : Revenu agricole – Dépenses agricoles approuvées et non approuvées

Revenu brut

définition

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

Revenu d'emploi et de formation

calcul du revenu d'emploi et de formation

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Revenu d'entreprise

entreprise agricole

Dir. 5.7 : Revenu agricole

garde d'enfants en résidence privée, gardiennage d'enfants occasionnel

Dir. 5.6 : Services de garde d'enfants en résidence privée

travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Revenu d'entreprise brut

Revenu net

définition

Dir. 5.3 : Déductions du revenu d'emploi et de formation

Révision de l'admissibilité

enquêtes concernant les allégations de fraude

Dir. 12.1 : Répression des fraudes - Évaluations et enquêtes concernant les allégations de fraude

Révision de l'admissibilité sur le plan médical

exemples de rétablissement de l'admissibilité au POSPH

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées

Dir. 1.3 : Réintégration rapide

Révision interne

Dir. 13.1 : Avis de décision et processus de révision interne

révision interne obligatoire avant un appel devant le Tribunal de l'aide sociale

Dir. 13.2 : Appels - Appel doit être précédé d'une demande de révision interne

S

Saisie

insaisissabilité du soutien du revenu

Dir. 5.16 : Soutien du revenu à l'abri de toute saisie

Secours aux sinistrés

voir Programme ontarien de secours aux sinistrés

Services de garde d'enfants en résidence privée/gardiennage d'enfants occasionnel
dépenses autorisées

Dir. 5.6 : Services de garde d'enfants en résidence privée – Application de la directive

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Services de santé complémentaires

voir Prestations pour services de santé complémentaires

Services funéraires prépayés

exemptés de l'avoir

Dir. 4.9 : Services funéraires prépayés

Services publics

dans le calcul des coûts du logement

Dir. 9.5 : Services publics

documentation requise

Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des
renseignements – Preuve des coûts du logement

Situation professionnelle

détermination en ce qui concerne les personnes qui font un travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Application de la directive

Société d'aide à l'enfance (SAE)

non admissibilité des enfants confiés à la garde d'une SAE

Dir. 2.2 : Admissibilité des enfants à charge – Pupille de la société d'aide
à l'enfance ou de la Couronne et enfant temporairement confié
aux soins d'une SAE

paiements reçus d'une SAE pour les soins d'un enfant handicapé traités comme
un revenu

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu – Traitement des paiements
versés à une famille d'accueil par une SAE

Soins de la vue

voir Prestations pour soins de la vue

Soins de longue durée

voir Établissements de soins de longue durée

Soins dentaires

retrait de la carte relative aux soins dentaires pour cause de fraude

voir aussi Prestation pour soins dentaires

Soins de santé

voir Prestations pour soins de santé

Soutien du revenu

besoins essentiels

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 6.1 : Montant payable à l'égard des besoins essentiels

Dir. 6.2 : Montant payable à l'égard du logement

Dir. 6.3 : Couvert et gîte

Dir. 6.4 : Allocation pour régime spécial

calcul du soutien du revenu payable durant un conflit de travail

Dir. 2.7 : Personnes engagées dans un conflit de travail

normes

Dir. 12.1 : Répression des fraudes

prolongation

Dir. 7.1 : Prolongation du soutien du revenu

Unité de soutien du revenu, de conformité et de répression des fraudes

Dir. 12.2 : Pouvoir de communiquer des renseignements – Autorisation législative

Subvention en vue d'une adoption

exemption du revenu

Dir. 5.1 : Définition et traitement du revenu

Dir. 5.13 : Subvention en vue d'une adoption

Subrogation

repérage des possibilités de subrogation et usage de la subrogation

Dir. 5.17 : Subrogation

T

Taxe sur les produits et services (TPS)

TPS applicable aux personnes faisant un travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Revenu d'entreprise brut

Tenue de la comptabilité

lignes directrices pour le travail indépendant

Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Tenue de la comptabilité, formules prescrites, rapport annuel

Touriste

définition

Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par une mesure de renvoi

Transfert

transfert de biens immeubles ou autres avoirs

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES –
SOUTIEN DU REVENU

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

- Dir. 4.2 : Biens immeubles
- Dir. 4.4 : Transfert d'un avoir pour contrepartie insuffisante

Transformation

- dépenses autorisées liées au handicap concernant la transformation du logement ou du véhicule automobile
- Dir. 5.9 : Articles et services liés au handicap – Appareils et accessoires fonctionnels; rénovations

Transition à l'emploi

- aide en vue de la transition à l'emploi
- Dir. 1.3 : Réintégration rapide
- Dir. 9.1 : Prestation d'aide au commencement de l'emploi et à la formation (PACE) et prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance
- Dir. 9.17 : Prestation de transition à l'emploi
- Dir. 9.19 : Prestation de santé transitoire

Travail indépendant

- rapport annuel exigé
- Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant – Application de la directive; outils du métier; éléments d'actif d'entreprise; argent en dépôt dans un compte d'affaires; prêts d'entreprise; calcul du soutien du revenu; dépenses d'entreprise autorisées et non autorisées

Tribunal de l'aide sociale

- Dir. 13.2 : Appels – Présentation d'un appel
- décisions susceptibles d'appel ou non
- Dir. 13.1 : Avis de décision et processus de révision interne – Décisions pouvant faire l'objet d'une révision interne; avis de décision écrit

Trousse de documents et formules pour la détermination de l'admissibilité des personnes handicapées

- formules à remplir par les personnes qui demandent du soutien du revenu
- Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées – Application de la directive

U

Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées
décision sur l'admissibilité en tant que personne handicapée

INDEX DES SUJETS ABORDÉS

Dir. 1.2 : Décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées – Rôle de l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées; marche à suivre dans certaines circonstances particulières

V

Valeur de rachat d'une police d'assurance-vie
traitement comme avoir exempté ou non
Dir. 4.8 : Polices d'assurance-vie

Véhicule automobile
déclaration d'utilisation exclusive à des fins d'entreprise
Dir. 5.4 : Revenu d'un travail indépendant

détermination de l'avoir ou de l'exemption
Dir. 4.1 : Définition et traitement de l'avoir – véhicules automobiles
Dir. 4.5 : Véhicules automobiles

Vérification des renseignements
Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements

Versement direct
Dir. 10.1 : Versement direct
paiement du loyer ou des services publics pour le compte des bénéficiaires
Dir. 10.1 : Versement direct – Critères de mise en œuvre du versement direct

Visites au domicile
suite à la demande de soutien du revenu initiale
Dir. 1.1 : Demandes – Visites au domicile
Dir. 3.1 : Exigences générales concernant la vérification des renseignements

Visiteur ou résident temporaire
définition
Dir. 2.5 : Touristes et personnes immigrantes, réfugiées ou visées par une mesure de renvoi – Annexe A